

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**COMMUNE
DE
STEINBRUNN-LE-BAS**

68440



Steinbrunn-le-Bas, le 16 avril 2024

Le Maire

à

Habitants de la rue du Château

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 16 avril 2024 j'ai défini les conditions de capture des chats errants au 23 rue du Château afin de préserver la salubrité publique.

Ainsi, **du 22 avril au 05 mai 2024**, les services de la SPA de Mulhouse, représenté par M. Yannick MASSON, mettront en place des chatières sur le lieu de l'intervention afin de capturer les chats errants.

Les animaux en divagation pris dans les chatières pourront être récupérés par leur propriétaire auprès des services de la S.P.A aux horaires d'ouverture (03.89.33.19.50) :
le lundi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Dr Daniel HASSLER

